

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 170 N° 31 - Numera Taae	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 22 no Mati 2021
-------------------------------------	---	---------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Lois du pays

Loi du pays n° 2021-15 du 22 mars 2021 portant modification de la loi du pays n° 2012-9 du 22 mai 2012 portant diverses mesures en faveur du développement de l'activité de croisière en Polynésie française

2614



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

LOIS DU PAYS

LOI DU PAYS n° 2021-15 du 22 mars 2021 portant modification de la loi du pays n° 2012-9 du 22 mai 2012 portant diverses mesures en faveur du développement de l'activité de croisière en Polynésie française.

NOR : DDI2022138LP

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 1er. — Le premier alinéa de l'article LP. 7 de la loi du pays n° 2012-9 du 22 mai 2012 portant diverses mesures en faveur du développement de l'activité de croisière en Polynésie française est remplacé par l'alinéa ainsi rédigé :

“Les produits pétroliers sont exonérés de l'ensemble des droits et taxes dont la liquidation incombe au service des douanes à l'exception de la taxe de péage, de la redevance aéroportuaire, de la taxe statistique et de la participation informatique douanière.”.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 22 mars 2021.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des finances,
de l'économie,
Yvonnick RAFFIN.*

*Le ministre du tourisme, du travail,
Nicole BOUTEAU.*

Travaux préparatoires :

- arrêté n° 225 CM du 25 février 2021 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- examen par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 1er mars 2021 ;
- rapport n° 25-2021 du 1er mars 2021 de M. Luc Faatau et Mme Moihara Tupana, rapporteurs du projet de loi du pays ;
- adoption en date du 16 mars 2021 ; texte adopté n° 2021-9 LP/APF du 16 mars 2021.